



DGS-URGENT

DATE: 30/04/2021

RÉFÉRENCE : DGS URGENT N°2021-50

TITRE : MODALITES D'APPLICATION SPECIFIQUES A LA MOSELLE DE LA STRATEGIE VACCINALE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Département de la Moselle (57)

Mesdames, Messieurs,

Le présent DGS-Urgent détaille les modalités d'application, spécifiques à la Moselle, des orientations formalisées dans les messages DGS-Urgents [N°42](#) et [43](#), faisant notamment suite à l'[avis](#) de la Haute Autorité de santé du 8 avril 2021 : « Stratégie vaccinale contre la Covid-19 : impact potentiel de la circulation des variants du SARS-CoV-2 sur la stratégie ».

La Haute Autorité de santé recommande, à ce jour, de moduler les recommandations sur les points suivants en Moselle, dans un contexte où la variante V2 dite « Sud-Africaine » est significativement présente (un peu moins de 30% ces derniers jours) mais avec une baisse lente de sa prévalence dans les résultats de séquençage obtenus au cours des quatre dernières semaines :

- « Continuer à privilégier l'accès aux vaccins pour lesquels on dispose de données en faveur du maintien d'un niveau élevé d'efficacité contre la variante dite sud-africaine : vaccins Comirnaty® (Pfizer-BioNTech) et ARNm-1273® (Moderna), d'une part et du vaccin Janssen, d'autre part » ;
- « Afin de faciliter l'accès à ces vaccins, mettre en place un accès à ces vaccins aux professionnels autorisés à la vaccination en ville ».

Ces éléments appellent les orientations suivantes du ministère pour ce qui concerne la Moselle, en complément des messages DGS-Urgent déjà transmis.

Dans un contexte où la Moselle présente un taux d'incidence, de 199/100 000 (300 à la mi-avril) avec une baisse lente de la part de la variante V2 dite sud-africaine (27% à la mi-avril, contre 16% à la fin avril), l'impératif de santé publique validé par l'OMS et les autorités sanitaires européennes et nationales est d'atteindre un taux de couverture vaccinale le plus élevé possible dans les prochaines semaines pour lutter à la fois contre la vague épidémique et le risque éventuel de sélection de nouvelles mutations chez la variante V2 liée à la pression de sélection.

Dans ce cadre, **les opérations de livraisons supplémentaires de doses de vaccins à ARNm réalisées dès le mois de mars ont montré leurs résultats**, avec un taux de couverture vaccinale significativement plus élevé en Moselle que sur l'ensemble du territoire français :

classe d'âge	% classe âge avec 1ère injection		% classe âge avec 2 injections	
	France	Moselle	France	Moselle
50-59 ans	16,9%	21,3%	4,6%	6,7%
60-64 ans	25,2%	32,6%	4,5%	7,6%
65-69 ans	30,7%	40,5%	5,0%	9,9%
70-74 ans	54,1%	63,2%	9,6%	19,4%
75-79 ans	69,8%	71,5%	39,1%	50,9%
80 ans et +	62,4%	67,4%	36,7%	48,5%

Source : données disponibles sur data.gouv.fr au 13 avril 2021

Cette stratégie produit donc aujourd'hui des effets qui devraient être confirmés par les prochaines livraisons de vaccins, attendues en hausse dans les semaines à venir. En parallèle, **les livraisons de vaccin AstraZeneca dans ce département se poursuivent**, pour les raisons suivantes :

- **Les données cliniques** disponibles, issues d'un essai clinique de phase 2/3 mené en Afrique du Sud, **montrent certes l'absence de protection de ce vaccin contre les formes légères à modérées dues à la variante B.1.351 (sud-africaine), mais ne montrent pas une inefficacité sur les cas sévères ;**
- **L'absence de ce vaccin en Moselle ne tiendrait pas compte de souhaits individuels de personnes qui préféreraient ce vaccin (notamment au vu des nombreuses interactions de la population vivant ou travaillant en Moselle avec les départements ou pays limitrophes).**

De même, le vaccin Janssen est mis à disposition en Moselle.

Par ailleurs, **les délais recommandés entre les deux doses de vaccins à ARNm ne font pas l'objet d'adaptation** à ce jour en Moselle. L'objectif est en effet d'assurer rapidement la réalisation d'une première dose de vaccin chez un maximum de personnes, et d'assurer l'applicabilité et l'efficacité de ces règles au niveau de la région Grand Est. **L'espacement entre 2 doses de vaccin à ARNm est donc de 42 jours comme ailleurs sur le territoire.**

Enfin, **une expérimentation a été lancée mi-avril en Moselle afin d'étudier les conditions d'accès du vaccin Moderna à ARN messenger en ville aux professionnels autorisés à la vaccination.** Des travaux sont engagés en lien avec les acteurs de la région Grand Est pour tester ce dispositif qui nécessite des adaptations des procédures classiques.

Laëtitia BUFFET

Responsable de la Task Force Vaccination

Signé

Pr. Jérôme SALOMON

Directeur général de la santé

Signé